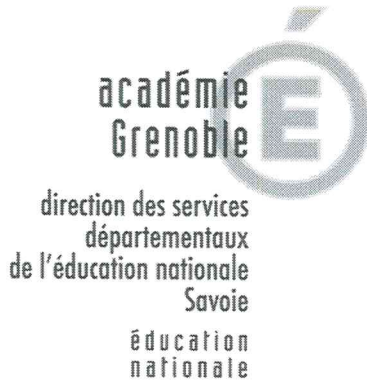




Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Chambéry, le 28 mars 2019

L'Inspecteur Académique  
Directeur Académique des services  
l'Education nationale de la SAVOIE

à

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs (trices)  
d'Académies  
Directeurs(trices) Académiques  
des services départementaux  
de l'Education nationale

Division Personnel 1<sup>er</sup> Degré

Objet : Mutation des instituteurs et professeurs des écoles par exeat-ineat directs non compensés au titre de la rentrée scolaire 2019.

Réf : Note de service n°2018-133 du 7 novembre 2018

Bureau 303

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demandes d'intégration par ineat directs non compensés au titre de l'année scolaire 2019.

Affaire suivie par :  
Caténa D'Alu

**La date limite de réception des demandes à la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie est le 25 MAI 2019.**

Les demandes devront obligatoirement être formulées sur le document joint en annexe.

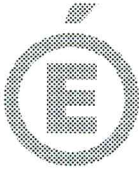
1. Les dossiers devront comporter les pièces suivantes :

- Une demande manuscrite d'ineat en Savoie établie sous votre couvert précisant le motif de la demande.  
**Toute demande qui ne sera pas transmise par la DSDEN de rattachement ne pourra être prise en considération.**
- Une fiche de vœux pour la rentrée scolaire (annexe à compléter)
- Une promesse d'exeat si la décision est prise,
- Une fiche de synthèse informatisée (éditée par votre DSDEN)
- Le barème des permutations informatisées,
- Une photocopie du dernier rapport d'inspection (délivrée par vos soins).

Téléphone :  
04.79.69.16.36  
Télécopie :  
04.79.69.72.99

Mél :  
ce.ia73-div1-personnel@ac-  
grenoble.fr

Adresse postale  
Direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
de la Savoie  
131, Avenue de Lyon  
73018 CHAMBERY Cedex



2/2

2. Pièces à rajouter pour les demandes établies au titre du rapprochement de conjoint :

- Pour les agents mariés ou dont le mariage est intervenu au plus tard le 1<sup>er</sup> septembre 2018 : une photocopie du livret de famille et pour chaque enfant un extrait d'acte de naissance,
- Pour les agents non mariés ayant des enfants en commun : un extrait d'acte de naissance ou copie de la reconnaissance anticipée des deux parents pour un enfant à naître (le certificat médical doit stipuler que l'état de grossesse est antérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2019),
- Pour les agents pacsés : l'attestation du PACS délivrée par le greffe du Tribunal d'instance ayant enregistré le PACS  
PACS établi avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018 : l'avis d'imposition commune de l'année 2017  
PACS établi entre le 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> septembre 2018 : déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'imposition commune, signée par les deux partenaires
- Une attestation d'emploi du conjoint dans le département souhaité, datée de moins de 3 mois, précisant la date de prise de fonction et indiquant que l'intéressé(e) est toujours en poste.

3. Pièces à rajouter pour les demandes établies au titre du handicap ou pour raison médicale et/ou sociale :

- L'attestation RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) pour le demandeur ou son conjoint.
- S'agissant d'un enfant souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.
- Les personnels demandant un ineat/exeat pour des raisons médicales et/ou sociales doivent prendre contact avec l'équipe médico-sociale (le médecin de prévention Mme Marie Christine Truc Reverchon ou l'assistante sociale Mme Sandrine Chaix – Coordonnées téléphonique du secrétariat : 04.79.69.96.76)

Je vous serai obligé de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnes relevant de votre autorité et me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée, y compris celles pour lesquelles l'accord d'exeat resterait en instance de décision : dans ce cas, je vous demanderai de m'adresser, dès que votre décision sera prise, la notification ou le refus d'exeat.

Pour la rectrice et par délégation,  
L'inspecteur d'Académie – Directeur académique

Eric LAVIS

## Mouvement complémentaire 2019

### Demande d'intégration dans le département de la Savoie

Fiche de renseignement à compléter et à transmettre à votre Direction de l'éducation nationale d'origine pour envoi à la Direction de l'éducation nationale de la Savoie.

Date limite de réception des dossiers en Savoie : **le 25 mai 2019.**

Conformément à la note de service ministérielle publiée au BOEN spécial n°5 du 8 novembre 2018, les personnels autorisés à participer au mouvement complémentaire sont :

- les personnels dont la mutation du conjoint est connue postérieurement aux mutations
- les personnels ayant préalablement participé au mouvement national et dont la demande de rapprochement de conjoints n'a pas été satisfaite.
- Les personnels faisant état d'une situation particulières soumise à l'appréciation du DASEN.
- les personnels enseignants atteints d'un handicap ou celle dont le conjoint est handicapé.
- Les personnels enseignants dont l'enfant est reconnu handicapé ou gravement malade.
- les personnels dont la mutation est annulée en raison de la mutation du conjoint ou partenaire lié par un Pacs, intervenue après la diffusion des résultats.

Nom : ..... NOM Patronymique : .....

Prénom.....

NUMEN : ..... Date et lieu de naissance : ...../...../..... à.....

adresse personnelle actuelle : .....

N° tel : ...../...../...../...../..... Portable : ...../...../...../...../.....

Adresse e-mail professionnelle : .....

Si elle est connue : adresse en Savoie : .....

Qualité (PE /Instituteur) : .....

**Position actuelle :**

Activité  Congé parental  Disponibilité  congé parental  CLM, CLD

Date de fin en cas de détachement, disponibilité, congé parental, CLM, CLD : ...../...../.....

**Motif de la demande :**

au titre du handicap/situation médicale/situation sociale (entourer)  rapprochement de conjoints

situation particulière : .....

**Situation Administrative**

Lieu d'exercice (dans le département d'origine) : .....

Titres professionnels :  Diplôme de PE  ASH opt..... CAPPEI  Habilitation langues.....

Ancienneté générale de service au 01/09/2019 : .....

Avez-vous participé aux dernières permutations informatisés ?  Oui (barème : ..... )  Non

**Situation de famille**

Situation de famille :  Célibataire  Vie maritale  PACS  Marié(e)

Veuf (ve)  Séparé(e)  Divorcé(e)

Conjoint, concubin : M.-Mme-Mlle : .....

Profession : ..... Lieu d'exercice : .....

Nombre d'enfants de moins de 18 ans, à charge au 01/09/2019 : .....

Date de naissance de chacun d'eux : .....

à : ..... le : ..... Signature :



**Fiche de vœux d'affectation pour la rentrée scolaire**

Vœux sur **regroupements de communes** du département par ordre de préférence (ne pas indiquer de postes précis).

Vous trouverez les différents regroupements de communes dans l'annexe 1 de la circulaire du mouvement départemental sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie : <http://www.ac-grenoble.fr/ia73/spip/index.php>

Merci d'indiquer le type d'enseignement souhaité (par ordre de préférence, de 1 à 7) :

maternelle  
  élémentaire  
  direction  
  spécialité ASH  
  SEGPA  
  remplaçant  
  EREA

1	
2	
3	
4	
5	
6	
7	
8	
9	
10	

Précisez la quotité de travail souhaitée :

Temps partiel de droit  50%  75%

Temps partiel sur autorisation  50%  75%

**Veillez consulter la circulaire départementale sur le site de la Direction des services départementaux de l'éducation nationale de la Savoie.**